

# Conseil Maritime Ultra-marin du Bassin sud océan indien

mercredi 9 décembre 2020



## Stratégie Nationale des Aires Protégées

1 – Contexte

2 – Mise en œuvre

3 – Déclinaisons territoriales

- Réunion
- Mayotte
- TAAF



Déclinaison du Grenelle de l'Environnement et de la Mer (2009).  
La France se dote de deux stratégies

La **Stratégie de Création des Aires Protégées 2011-2019** (SCAP) : vise à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du **réseau métropolitain des aires protégées terrestres**.

**OBJECTIF : 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici l'horizon 2019.**

*(arrêté de Protection de Biotope (APB), Réserve biologique forestière dirigée (RBD) et intégrale (RBI), Réserve naturelle nationale (RNN), régionale (RNR), zone de cœur de Parcs nationaux (PN)...)*

=> Fin 2019 : 1,5% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

La **Stratégie de Gestion et de Création des Aires Marines Protégées 2012-2020** (SGCAMP) :

**OBJECTIF** : classer 20% des zones sous juridiction française en aires marines protégées.

=> Fin 2019 : 23,5% de la mer sous protection



**Mai 2019 : Objectifs fixés par le Président de la république** : aires marines et terrestres protégées devront couvrir 30% du territoire (dont 10 % sous protection forte).

**Stratégie unique terre et mer**, qui s'applique en métropole comme en **outre-mer**

Enjeux : protection, efficacité de gestion, prise en compte des usages durables, intégration territoriale, financements ...

## Mise en œuvre :



**TERRITOIRES**

- 
- A large, vertical, blue arrow pointing downwards, indicating the flow of implementation from the implementation phase down to the territories.
- **Octobre 2019** : Lancement des travaux aux colloques de Biarritz
  - **Décembre 2019** : Retours des DREAL/DEAL/PREMAR sur le bilan de la SCAP/SGAMP
  - **Décembre 2019 à février 2020** : Réunions de 10 groupes de travail techniques
  - **Novembre 2019, février 2020 et juillet 2020** : 3 COPIL présidés par la Ministre
  - **Avril à juin 2020** : 1<sup>ère</sup> consultations interministérielles
  - **Juin 2020** : 1<sup>ère</sup> version de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées 2020-2030
  - **Septembre 2020** : Avis des instances nationales de la biodiversité sur le projet de stratégie
  - **Novembre 2020** : Consultations interministérielles
  - **Décembre 2020** : Adoption de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées 2020 – 2030

## UNE STRATÉGIE À 10 ANS AVEC 3 PLANS DE GESTION

### À TERRE :

Déclinaison à l'échelle régionale en métropole et en outre-mer

### EN MER :

Déclinaison à l'échelle des façades maritime en métropole et des bassins ultra-marins en outre-mer

### Un premier plan d'actions national 2020-2023 décliné sur les territoires à partir de 2021 :

Renouvellement tous les 3 ans

Janv. 2021 – Déc. 2023	<b>1<sup>er</sup> plan d'actions</b>	Déc. 2021 – Déc. 2023	<b>1<sup>er</sup> plan d'actions territorial</b>
Janv. 2024 – Déc. 2026	<b>2<sup>ème</sup> plan d'actions</b>	Janv. 2024 – Déc. 2026	<b>2<sup>ème</sup> plan d'actions territorial</b>
Janv. 2027 – Déc. 2029	<b>3<sup>ème</sup> plan d'actions</b>	Janv. 2027 – Déc. 2029	<b>3<sup>ème</sup> plan d'actions territorial</b>
<b>NATIONAL</b>		<b>TERRITORIAL</b>	

<b>OBJECTIFS THEMATIQUES</b>	
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
OBJECTIF 5	Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité
OBJECTIF 6	Pérenniser le réseau d'aires protégées
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

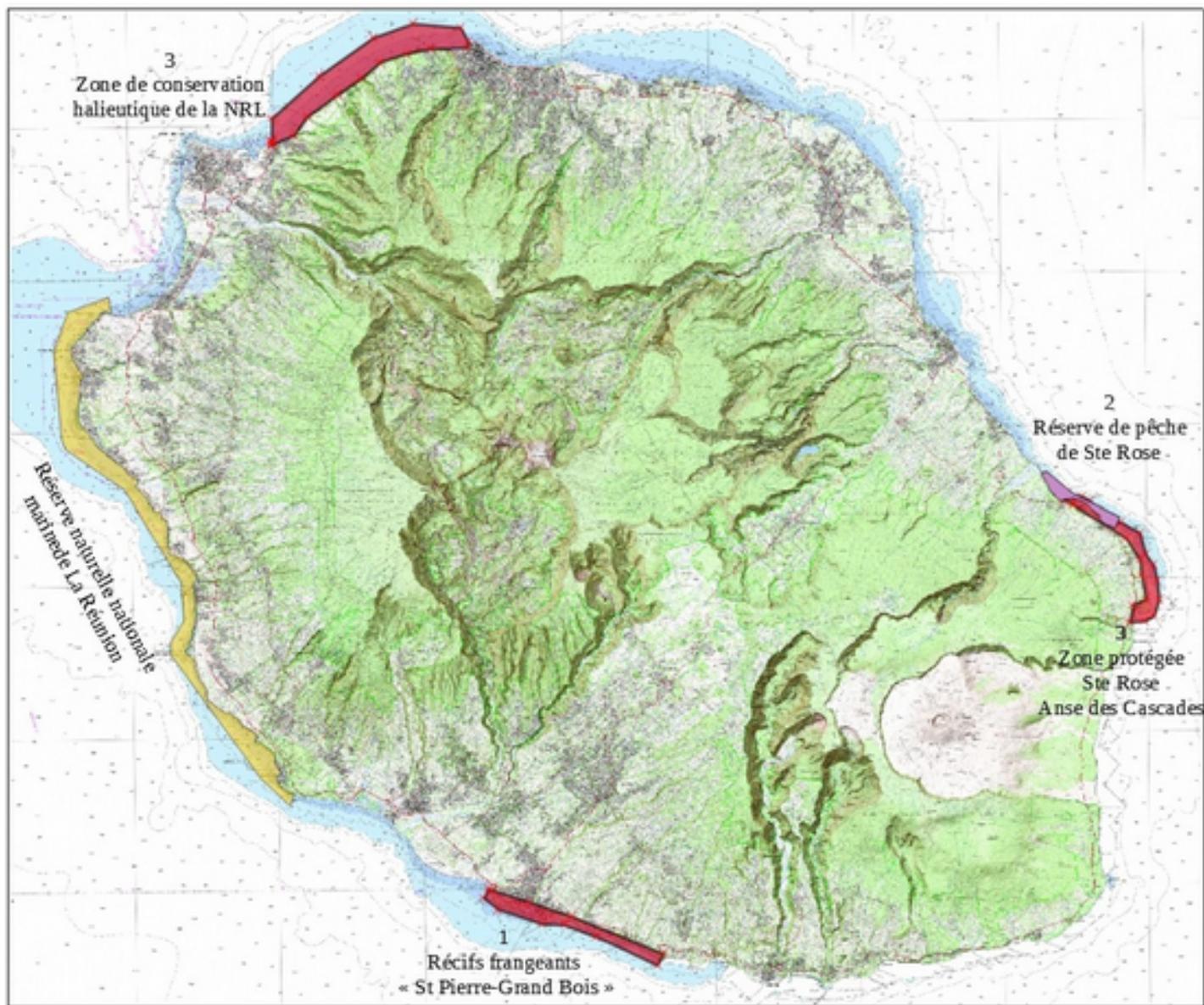
OBJECTIFS THEMATIQUES		Thématique 1: Écosystèmes marins et littoraux/p 63 DECLINAISON DANS LE DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN MARITIME SUD OCEAN INDIEN
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Conservation et restaurer la biodiversité Définir et mettre en place des actions permettant la protection intégrale des récifs coralliens Développer les observatoires à l'échelle du bassin Définir et mettre en place des actions facilitant la résilience et l'adaptation des écosystèmes
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées	Nécessité de gérer durablement les ressources Gestion durable des ressources
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	Disposer d'outils de protection adaptés du patrimoine naturel
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Mettre en réseau les espaces protégés et échanger les connaissances de bonnes pratiques
OBJECTIF 5	Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité	Développer et renforcer les collaborations au sein de la zone SOI et à l'international
OBJECTIF 6	Pérenniser le réseau d'aires protégées	Mettre en réseau les espaces protégés du bassin Développer et renforcer les collaborations des îles françaises du bassin
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Développement de l'approfondissement des connaissances

OBJECTIFS THEMATIQUES		Thématique 2: Pêche maritime /pp 64-65 DECLINAISON DANS LE DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN MARITIME SUD OCEAN INDIEN
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Gestion durable des ressources/zone de conservation halieutique Définir un effort de pêche durable Renforcer le suivi de la ressource pour une vision à long terme
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées	Maintien d'une pêche professionnelle respectueuse de l'environnement et de la ressource Maintenir et valoriser une pêche durable à l'échelle du bassin
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	Disposer d'outils de protection adaptés du patrimoine naturel
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Régler les conflits d'usage et d'intérêt entre pêche de loisir, informelle et professionnelle
OBJECTIF 5	Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité	Étudier le principe d'une évaluation conjointe de certains stocks des pays de la zone Œuvrer pour le maintien des accords de pêche à l'échelle internationale
OBJECTIF 6	Pérenniser le réseau d'aires protégées	Développer les missions de surveillance
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource

OBJECTIFS THEMATIQUES		Thématique 6 : Plaisance loisirs nautiques /p 69 DECLINAISON DANS LE DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN MARITIME SUD OCEAN INDIEN
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Identifier et mettre en œuvre les meilleurs pratiques respectueuses de l'environnement
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées	Encourager des pratiques de loisirs et sports nautiques, plaisance mieux structurées et respectueuses
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	Promouvoir des pratiques écoresponsables
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Mettre en place les zonages liés aux usages nautiques
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Définir et homogénéiser la méthode et approfondir les connaissances sur les capacités de charge des territoires et des écosystèmes littoraux (activités nautiques/loisirs)

OBJECTIFS THEMATIQUES		Thématique 7 : Aménagement du littoral et offre touristique / p 70  DECLINAISON DANS LE DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN MARITIME SUD OCEAN INDIEN
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Nécessité de prendre en compte la préservation du patrimoine naturel dans les activités balnéaires et la fréquentation des plages
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées	Définir un cadre de développement pour un tourisme littoral et maritime pérenne et durable
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	développer une approche partagée de l'offre touristique sur le continuum terre mer
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Régler les conflits d'usage et d'intérêt entre pêche de loisir, informelle et professionnelle
OBJECTIF 5	Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité	Proposer une coopération régionale pour homogénéiser la gestion du littoral à l'échelle internationale
OBJECTIF 6	Pérenniser le réseau d'aires protégées	Renforcer les actions de coopération dans la gestion des zones côtières
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Conforter la connaissance des labels existants autour du concept «  tourismes durable  » des îles françaises de l'OI

OBJECTIFS THEMATIQUES		Thématique 10: Connaissance, recherche et innovation/ pp 73-74  DECLINAISON DANS LE DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN MARITIME SUD OCEAN INDIEN
OBJECTIF 1	Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Favoriser le suivi temporel d'indicateurs et de mesures en matière de changement climatique
OBJECTIF 2	Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptées du réseau d'aires protégées	Valoriser l'accès aux données
OBJECTIF 3	Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	Inciter à appliquer les méthodologies standardisées
OBJECTIF 4	Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Travailler à une meilleure répartition des moyens et outils dédiés à la recherche dans les territoires du bassin
OBJECTIF 5	Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité	Développer les coopérations en matière de recherche
OBJECTIF 6	Pérenniser le réseau d'aires protégées	Améliorer la collecte, la bancarisation, la valorisation des données dans l'ensemble des territoires
OBJECTIF 7	Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Définir et homogénéiser la méthode et approfondir les connaissances sur les capacités de charge des territoires et écosystèmes littoraux (biodiversité et qualité des eaux)



## 4-Mont La Pérouse







**Merci de votre attention**

